

revue d'information de la commune de Montana



Décembre 2013 - N° 17

# Juterrogations autour d'un drapeau de 1768



## Juterrogations autour d'un

### Un bien curieux drapeau

A l'issue d'une assemblée bourgeoisiale, une discussion s'engagea à propos d'un ancien drapeau présentant une apparente croix suisse. Intrigué par l'année brodée, 1768, alors que le Valais n'était pas encore entré dans la Confédération, je m'engageai à en découvrir la provenance.

Jusqu'en 1798, le Valais était une république

indépendante, constituée des sept dizains du Haut-Valais et dizains suiets du Bas: il était allié aux cantons suisses.

Un ouvrage du XIXe siècle m'en apprit un peu plus sur l'origine couleurs valaisannes et sur la composition de ce drapeau

comprenant de plus des initiales, tout comme des parties d'armoiries significatives.

«Les anciens connaissaient beaucoup mieux que

nous tout ce qui regarde la science héraldique et ses accessoires. Or, jadis, les fanions, guidons ou pavillons aux couleurs des États, étaient partagés par des traits horizontaux, c'est-à-dire coupés ou tiercés en fasces; ainsi, par exemple, quoique l'écusson de Lucerne fût parti [partagé en bandes verticales], sa bannière était coupée argent et azur; c'était, soit par un motif esthétique, soit parce que cela permettait de reconnaître toutes les couleurs des drapeaux, quand même ceux-ci étaient enroulés ou pliés. Ce n'est guère que depuis que les Français ont adopté leur [drapeau]

tricolore, qu'on a vu des drapeaux partis ou tiercés en pal, c'est-à-dire partagés par des traits verticaux. [...]



Pascal Rev Député et conseiller communal





L'huissier valaisan M. René Blanc.



Banneret valaisan d'après l'armorial de Conrad Schnitt<sup>2</sup> (vers 1530).

Nous n'avons admis la partition verticale que pour le Tessin et Neuchâtel, parce que dans ces deux cantons les couleurs sont modernes, et que l'usage de cette partition est générale. Nous proposons aussi de l'adopter pour le Valais, afin de mieux distinguer les couleurs de ce canton de celles des quatre autres États confédérés qui portent les mêmes. Mais il ne faut jamais oublier que la seule disposition de couleurs officielles et anciennes est celle des manteaux des huissiers. On y a ajouté dans les temps récents celle des cocardes. [...]»

Un deuxième texte m'en apprit également un peu plus quant à la nomenclature des divers étendards:

«Nous avons déjà dit quelques mots des drapeaux; c'est le moment maintenant d'en parler avec un peu plus de détails. Il y avait anciennement plusieurs sortes d'enseignes militaires. En premier lieu la bannière (Panner ou Banner), qui n'était déployée qu'en cas de mise sur pied de la totalité ou au moins d'une grande partie des forces de l'État. Elle portait généralement les armes du pays ou de la ville, et l'on y ajoutait presque toujours la croix blanche, signe commun de ralliement, placée à un point honorable du drap [...]

Mais outre cette première catégorie d'enseignes, il y en avait encore d'autres appelées fanons ou fanions, pennons, guidons, cornettes ou drapeaux (Fähnlein, Venlin). Plus petits que les bannières, ils marchaient à leur suite et servaient à deux usages:

Ce banneret figure dans un armorial composé entre 1530 et 1538. Si le nombre d'étoiles semble largement supérieur à la réalité puisqu'il en comporte 14, il faut se rappeler que ce n'est qu'en 1656, lors des guerres religieuses que la Diète valaisanne imposera à toutes les troupes de marcher sous la seule bannière aux 7 étoiles. Celles-ci représentent alors les dizains rangés dans l'ordre suivant qui n'est point l'ordre géographique mais celui de la préséance: Conches, Sierre, Loèche, Rarogne, Viège, Brigue et Sion.

Adolphe Gautier, Couleurs de la Confédération et des cantons suisses, 2º édition 1879, p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> J.-B. Bertrand, *Bannières et bannerets sous l'ancien régime*. In Annales Valaisannes, 1934.



- Ils étaient les enseignes des villes et des provinces qui n'avaient pas acquis le droit de porter bannière, et alors le fanion portait généralement les armes;
- 2. Ils étaient les enseignes de subdivisions de l'armée et de corps de troupes spéciaux ou détachés. Dans ce second cas, sauf exception, ils portaient seulement les couleurs, mais avec la croix blanche, qui alors était généralement traver-

alors etait generalement traver sante. [...]

Au milieu de la croix, ou au coin du drapeau, on voyait souvent les armes de la ville, du canton, ou de la province d'où venaient les hommes du corps, quelquefois le blason du commandant<sup>3</sup>».



Détail du drapeau de 1768 F RC et sa pointe originale.

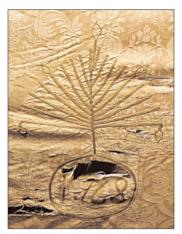
Ce ne fut pas sans opposition qu'on put arriver à supprimer les vieilles bannières. Les pays qui en possédaient y tenaient, et comme en général on ne donnait les nouveaux drapeaux que quand les bannières devenaient hors d'usage, les troupes conservaient religieusement les lambeaux déchirés de celles-ci, pour ne pas perdre ce qu'elles considéraient comme un privilège. [...]

Ainsi ce mystérieux étendard montanais était-il un drapeau portant les couleurs du Valais au titre d'enseigne d'une subdivision des troupes du dizain de Sierre. Celle-ci se battait sous les couleurs du Tiers de Lens et comprenait les cinq communes de Lens, Granges, Grône, Chalais-Vercorin et St-Léonard.

Le drapeau porte de plus les initiales «FRC», soit très probablement François Rey de Chermignon (1714-1796), petit-fils et fils de Châtelain, lui-même Châtelain de Lens de 1762 à 1768, qui y ajoute la fleur de lys ou la couronne stylisée tirée de ses armes personnelles. Son petit-fils (François-Louis, 1774-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Adolphe Gautier, *Couleurs de la Confédération et des cantons suisses*, 2º édition 1879, p. 30.





Centre du drapeau de 1768.

1836) deviendra Grand Châtelain du district alors que son arrière-petit-fils sera conseiller d'Etat. (François-Joseph 1803-1853).

D'autre part, en son centre, le drapeau porte un sapin stylisé portant cinq cônes. Il s'agit, à ma connaissance, de la première représentation de cet arbre montagnard qui pourrait avoir servi de base aux armoi-

ries de Montana qui ont été réalisées en 1905 seulement par les frères J. et A. de Kalbermatten. Les cinq pives doivent figurer les cinq communes du Tiers de Lens. Elles sont également représentées par cinq étoiles à cinq branches dans des étendards présentés ci-après.

### De semblables drapeaux à Lens et à Chermignon

Projet d'armoiries de 1905.

Deux drapeaux relativement similaires sont signalés dans divers ouvrages et présentés ci-après. Ils permettent, par analogie, de comprendre la composition du drapeau montanais.

#### **Pugno nomine Terty Lensae**

Dans son ouvrage sur le Mont de Lens, le chanoine Quaglia présente un drapeau du Tiers de Lens qui fut, selon ses sources, probablement perdu en 1712 lors de la deuxième bataille de Villmergen et qui est conservé par le Musée d'Histoire de Berne<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Schweizer Fahnenbuch, Catalogue, p. 71 et Ouvrage, p. 254 pour le drapeau de Lens de 1622. Entre la photo noir blanc de l'ouvrage de 1879 et la photo couleur de 2013, la dégradation du drapeau a été des plus conséquentes puisque le moiré a totalement disparu et le tissu ne conserve plus que la seule trame sur une grande partie de sa surface.





Drapeau de 1622. Photo: Bernisches Historisches Museum, Bern. Début XX<sup>e</sup>.



Photo: Bernisches Historisches Museum Bern. Nadia Frey 2013.

Le chanoine précise: «Au militaire, le dizain de Sierre se divisait en trois Tiers: Sierre, Lens et Anniviers, ayant chacun son capitaine et son banneret. Lens constituait donc une sousbannière relevant de la grande bannière de Sierre. Le contingent du tiers de Lens avait à sa tête un banneret qui

convoquait et présidait les revues et exercices militaires, portait la bannière déployée dans son territoire, mais roulée au dehors, et rangée sous la bannière du dizain [...]

Le Tiers de Lens souffrait avec peine la supériorité de Sierre. On le voit à quelques indices. En 1622, il se fit un drapeau rouge et blanc avec deux clefs en croix et cinq étoiles représentant les cinq communes du tiers: Lens, Granges, Grône, Chalais-Vercorin et Saint-Léonard. Cette bannière portait cette fière inscription «Je combats au nom du tiers de Lens<sup>5</sup>».

Le mystérieux drapeau, objet de cet article, aurait ainsi succédé au titre de bannière du Tiers de Lens à la précédente, perdue dans les guerres de religion au profit des bernois.

Une bannière intermédiaire dut cependant servir puisque des bannerets sont cités de 1718 à 1766, soit durant la période séparant la perte du drapeau de 1622 de l'année de confection du drapeau étudié.

<sup>5</sup> Lucien Quaglia, Le mont de Lens, pp. 288 et suivantes. L'inscription est en latin : Pugno nomine Terty Lensae.



#### «Chermion 1792»

En 1792, avec l'avènement d'un nouveau banneret originaire de Chermignon, c'est un drapeau très similaire à celui de Montana qui est conservé au Musée d'histoire de Valère et porte lui aussi les armes de son donateur<sup>6</sup>.



Photos: MV 3887: © Musées cantonaux du Valais; Sabine Sille.



Ce drapeau présente, selon l'armorial cantonal de 1946, un cœur enfermant le trigramme JHS et d'où est issue une croix, accompagné de deux fleurs de lys en flancs, d'une quartefeuille entre deux étoiles à six rais en chef, et de trois étoiles rangées en pointes, celle

du milieu soutenue d'une double fasce: sur un drapeau de Chermignon de 1792 (MV; Bruckner: Schweizer Fahnenbuch<sup>7</sup>). Il est attribué par l'armorial cantonal au banneret Louis Rey (1721-1801) de Chermignon.

Ce drapeau présente également les cinq étoiles représentant, comme sur le drapeau de 1622, les cinq communes du Tiers de Lens.

#### Le drapeau désénal

Les Musées cantonaux du Valais conservent également la bannière du dizain de Sierre, contemporaine aux drapeaux du Tiers de Lens.

Selon l'ouvrage de référence consulté<sup>8</sup>, ce drapeau de deux cents centimètres par cent cinquante participa en 1799 à la bataille de Finges qui opposa les



<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Schweizer Fahnenbuch, Catalogue, p. 41 et Ouvrage, p. 254 pour le drapeau de Chermignon.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Armorial valaisan 1946, Réédition 1997, Editions à la carte, p. 208.

<sup>8</sup> Schweizer Fahnenbuch, Catalogue p. 109 et Ouvrage, p. 353.







Photos MV 146: Musées cantonaux du Valais; Jean-Yves Glassey. Détail supérieur gauche.

troupes haut-valaisannes aux troupes françaises du général Xentrailles. Cette bannière sous laquelle devaient marcher les troupes du Tiers de Lens porte le soleil, caractéristique du district, mais également, sur le haut à gauche de l'image, les

armes de la famille de Courten. Elles sont reconnaissables par la présence du globe de gueule entouré d'aigles noirs et où est encore à peine visible une croix d'or. Sur le bas de l'image, le drapeau est fortement endommagé, mais se devinent encore une partie des armoiries manquantes et un aigle.



Cortège de Fête-Dieu (~1945) mené par les officiers Marius Robyr, Fabien Rev et Victor Bonyin.



Détail de la photo avec le drapeau de 1768.

#### Le mystère du drapeau résolu

Présenté à l'examen de miliciens de la Fête Dieu avertis<sup>9</sup>, le drapeau de 1768 a été reconnu sans hésitation comme étant «l'ancien drapeau de la Municipalité» que portait en son temps Martin Lamon, grand-père du président de la Municipalité, Claude-Gérard Lamon.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les représentants de la classe 1937, Denis Cordonier, Aloïs et Sylvain Rey.



#### Un nouveau drapeau

Constatant probablement les marques du temps. et peut-être conscient de l'incongruité de l'utilisation d'un tel drapeau, le conseil municipal décide d'en confectionner un nouveau comportant les armoiries de Montana. Trois procès-verbaux de ses séances de 1947 en parlent 10:

#### 27 mars 1947

BOURGEOISIE : DRAPEAU. Le conseil signe un contrat avec la maison
Fraeffel & Co. à St. -Call pour la livraison d'un nouveau drapeau bourgeoi
siel selon maquette établie par Mr. François de Freux député à Sierre et
adoptée par Messieurs les membres de l'Administration bourgeoisiale.

#### 24 mai 1947

BOURGEOISIE: BAPTEME DU DRAPEAU.-Le conseil fixe au jeudi 5 juin (Fête Dieu) les cérémonies du baptême du xxxxxxxx nouveau drapeau bourgeoi-

#### 14 juin 1947

Bourgeoisie: Drapeau. - e conseil prond acte, evec remerciements, d'un don c 1200 frs. effectué par Mr. Charles Antille, parrain du nouveau drapeau bour geoisial. Il lui exprimera toute sa reconnaissance.





Le drapeau officiel de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Montana porte les dates de 1656 et 1947. Flammé aux couleurs du Valais, il porte un médaillon dans lequel figurent les armoiries mais également le clocher de l'église St-Grat de

Montana, la maison bourgeoisiale et d'autres bâtiments typiques de Montana.

#### Les bannerets

Au fil des archives communales, il est fait mention de bannerets qui participent au titre de témoins à divers actes de la vie communale. Ils sont les

<sup>10</sup> ACM I f muni 1.





Eric et Elodie Lamon, ancien et nouveau banneret de la commune et de la bourgeoisie de Montana. Fête-Dieu 2013.

probables prédécesseurs de ces porte-drapeaux. Les archives de l'ancienne Paroisse de Lens signalent ces bannerets qui ont porté les couleurs du Tiers de Lens

Au titre de porte-drapeau de la bourgeoisie et de la municipalité, qui se sont séparées en 1972, les mémoires se souviennent de Martin Lamon, puis de son filleul, Paul Rey de Damien. Ce dernier a remis la charge à son propre filleul Raphaël Rey de Ruben qui en a transmis la charge au sien, soit Eric Lamon.

Depuis 2013, la tradition familiale se poursuit, ou presque, puisque l'assemblée bourgeoisiale a nommé Mademoiselle Elodie Lamon, d'Eric, comme porte-drapeau officiel de la bourgeoisie et de la municipalité.

Pascal Rey